Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260614-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le cinq juin, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-06-14
Reconduction du règlement relatif à la campagne d'embellissement du centre-bourg et des commerces pour l'année 2026

Date de convocation du Conseil municipal :
22 mai 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme BARILLEC, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

Mme EVEN	procuration à	Mme LECOMPTE
M. BICREL	procuration à	M. Le Maire
M. CHEVAL	procuration à	M. QUENTEL
M. JOLY	procuration à	M. SALAÜN
Mme COTTON-KERSIMON	procuration à	Mme VANZÉE - LE BRIS
Mme LE PAGE	procuration à	M. QUÉRÉ

Absents :

Secrétaire de séance :
M. DA FONSECA

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LdF

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260614-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-06-14

Attractivité

RECONDUCTION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA CAMPAGNE D'EMBELLISSEMENT DU CENTRE-BOURG ET DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2026

Rédacteur : Mounia Oualhaj
Rapporteur : Brigitte Cloarec

Dans la continuité de la politique engagée depuis 2016 en faveur de la valorisation du patrimoine et du renforcement de l'attractivité du centre-bourg de Gouesnou, il est proposé au Conseil municipal de reconduire, pour l'année 2026, la campagne d'embellissement du bourg et des commerces, comprenant un dispositif d'aides financières destiné à accompagner les travaux de rénovation des façades, l'amélioration des devantures commerciales, la mise en accessibilité des établissements ainsi que l'installation de terrasses contribuant à l'animation du centre-bourg.

1. Rappel du contexte et objet des aides

Depuis 2016, la politique d'embellissement du centre-bourg de Gouesnou poursuit un double objectif : valoriser le patrimoine historique et favoriser la dynamique du centre-ville, notamment par l'aménagement d'espaces marchands qualitatifs et attractifs.

Le programme « Campagne d'embellissement du bourg et des commerces » vise à préserver et mettre en valeur le patrimoine communal, à travers différents dispositifs destinés à embellir le centre historique et à renforcer l'attractivité du cœur de ville.

Dans ce cadre, des mécanismes incitatifs ont été mis en place afin d'encourager :

- La rénovation et la mise en couleur des façades (volets, persiennes et menuiseries extérieures inclus) ;
- La rénovation des devantures commerciales ;
- La mise en accessibilité des entrées principales des commerces depuis le domaine public ;
- L'installation de terrasses temporaires sur le domaine public.

Ces aides ont pour finalité de soutenir les projets contribuant directement à l'amélioration de la qualité urbaine, à la valorisation du patrimoine bâti, au renforcement de l'attractivité commerciale et à l'animation du centre-bourg.

Elles s'inscrivent dans une démarche qualitative portée par la Ville, visant à accompagner les initiatives privées en cohérence avec les enjeux du centre-ville.

Ces actions reposent sur un système de subventions municipales, dont le montant est déterminé en fonction de la nature des travaux réalisés, conformément au règlement en vigueur.

Le périmètre d'intervention comprend :

- La place des Fusillés ;
- La rue de la Gare, jusqu'au rond-point de la Gare ;

LdF

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260614-DE

- La rue de la Fontaine, jusqu'à la rue Saint-Gouesnou ;
- La rue de l'Église, jusqu'à la rue Sœur Paul ;
- La rue de Brest, jusqu'à l'allée Anjela Duval ;
- La rue Saint-Gouesnou.

2. Bilan et reconduction des dispositifs pour 2026

Depuis la mise en place du dispositif en 2017 :

- 61 dossiers ont été soutenus : 38 pour des particuliers et 23 pour des professionnels ;
- Pour un montant total de 239 191,13 € de subventions accordées.

Afin d'adapter le dispositif à ses objectifs et de mieux maîtriser son fonctionnement, le règlement a fait l'objet d'une profonde révision en 2025.

Celle-ci a notamment permis de préciser et d'encadrer les montants attribués selon la nature des projets :

- Travaux de façades (ravalement, peinture, traitement) : subvention à hauteur de 50 % du montant des travaux HT, plafonnée à 5 000 € ;
- Volets, persiennes et menuiseries extérieures : subvention pouvant atteindre 80 % (volets/persiennes) ou 33 % (menuiseries), avec un plafond de 5 000 € ;
- Devantures commerciales : subvention de 50 % du montant HT des travaux, plafonnée à 5 000 € ;
- Travaux d'accessibilité des commerces : subvention de 50 % du montant HT, plafonnée à 5 000 € ;
- Installation de terrasses : aide pouvant aller jusqu'à 2 000 € par projet, en fonction de la qualité et de l'ampleur de l'aménagement.

Le règlement précise également les situations particulières, notamment en matière de conditions d'éligibilité, de cumul des demandes (entre usages professionnel et particulier pour un même immeuble) ainsi que les modalités d'application des plafonds.

Cette révision a ainsi permis de mieux encadrer les aides attribuées, avec des plafonds clairement définis, de garantir une répartition plus équilibrée entre les bénéficiaires et de simplifier l'instruction des dossiers.

Il est précisé que les demandes de subvention au titre de l'année 2026 devront être déposées au plus tard le 30 novembre 2026 et seront instruites dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 10 000 € allouée à ce dispositif.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver, pour l'année 2026, la reconduction de l'ensemble des dispositifs de la campagne d'embellissement du centre-bourg de Gouesnou ;
- De fixer une enveloppe budgétaire de 10 000 € pour la mise en œuvre de ce dispositif au titre de l'année 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Annexe :

- Règlement de la campagne d'embellissement du bourg et des commerces 2026

Avis de la commission Aménagement durable du lundi 1er juin 2026 : Favorable à l'unanimité
Avis de la commission Moyens généraux du lundi 1er juin 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

LdF

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260614-DE

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 5 juin 2026

Le secrétaire de séance

Louis Da Fonseca

Le Maire

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850